

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2018**

**PRESENTS** : DROIN Anne, MEJEAN Henri, EPALLE Daniel, DOURRET Josselin, THIERS KENZA ; DALMAS Martine, DURIEU Antonin, FORISSIER Jean-Isidore, CHORAIN Claudie ; DEFOURS Roger, EPALLE François, MOUNIER Catherine

**Absents excusés** : BONY Catherine qui a donné pouvoir à DURIEU Antonin  
SEUX Vincent  
BRUNON Muriel qui a donné pouvoir à CHORAIN Claudie

**Secrétaire** : DALMAS Martine

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du MARDI 30 OCTOBRE 2018**

Roger Defours interroge sur la vente du bâtiment de l'ancienne maison de retraite. En effet, le TOIT FOREZIEN rachète des surfaces mais à un moindre coût que celui prévu au départ. La différence est donc supportée par la Mairie.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

1) **Retrait partiel de la délibération 2018-10-06 concernant la création de conseillers municipaux délégués et les indemnités de fonctions.** C'est un arrêté du Maire donnant délégations aux conseillers qui vaut désignation. Il convient donc d'enlever ces dispositions de la délibération du 30 Octobre 2018.

Le nombre d'adjoints reste à 3 : Henri MEJEAN, Catherine BONY, Vincent SEUX

2) **Indemnités de fonction des élus**

L'indemnité des élus est calculée dans la limite du barème applicable, en fonction de la population, à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Suite à la désignation de deux conseillers municipaux délégués, leur indemnité est fixée à 5 % à partir du 1<sup>er</sup> Décembre 2018.

Le conseil municipal a voté ces deux délibérations à l'unanimité.

**CONVENTION AVEC LE SDIS 42 CONCERNANT LA SIRENE.**

Le S.D.I.S.de la Loire propose une nouvelle convention qui prévoit le transfert en pleine propriété, à titre gratuit, de la sirène installée sur la Commune comme « bien patrimonial » bien qu'elle ne soit pas en état de fonctionner.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention conclue entre le SDIS de la Loire et la Commune de Marlhès pour conserver la sirène.

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL**

Le Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de la Loire peut prendre en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de notre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 48 mois ; des tarifs sont fixés pour chaque type de dossier.

Le conseil municipal approuve le renouvellement pour 4 ans de la convention avec le Centre de Gestion.

## **PROGRAMME VOIRIE 2019**

Lors de la commission « Voirie », il a été étudié la réfection de la chaussée sur plusieurs secteurs de la commune pour une enveloppe financière arrondie à **82 000 € T.T.C**:

- Peybert (au dessus des propriétés Jourjon/Padel et Epalle Jean) pour 12 082 € TTC.
- Lautaret (au dessus de l'exploitation agricole des Peyrard) pour 27 788 € TTC.
- Rue Saint-Jean-François Régis (du carrefour de la Route de St-Genest-Malifaux au carrefour du Lotissement Ravel) pour 41 495 € TTC.

Antonin DURIEU regrette que le centre-bourg ne soit pas privilégié.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme de Voirie 2019 et autorise Mme le Maire à solliciter le Département pour la subvention "Voirie communale".

## **TROTTOIRS RUE ST-JEAN-FRANCOIS REGIS**

Des travaux de voirie étant programmés en 2019 sur la Rue Saint-Jean-François Régis, il convient pour la sécurité des piétons et l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (proximité immédiate de l'accès à l'ADAPEI les Fayards), d'aménager des trottoirs dans ce secteur pour un devis estimatif de 27 025 € H.T.

Le conseil approuve à l'unanimité l'aménagement des trottoirs Rue St-Jean-François Régis et autorise Mme le Maire à solliciter le Département pour les subventions « Amendes de police » et « Enveloppe solidarité ».

## **GARDIENNAGE DE L'EGLISE**

Le plafond indemnitaire applicable pour l'indemnité de gardiennage des églises est fixé par la circulaire du 5 avril 2017 à **479 € 86** pour un gardien résident sur la Commune et reste inchangé pour 2018.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à la Paroisse une indemnité pour le gardiennage de l'église d'un montant de 479, 86 € pour l'année 2018.

## **EXTENSION BTS Poste « ECOTAY »**

Dans le cadre du futur lotissement LOIRE HABITAT à Ecotay, le SIEL demande à la commune une participation financière de 11 575 € pour l'extension électrique Basse Tension Souterraine et le génie civil Télécom.

Le conseil municipal approuve ce fonds de concours à l'unanimité.

## DIVERS

Tableau prévisionnel extension réseaux Ecotay

Dépenses		Recettes	
Eau	3 332 €	PAC	10 500 €
Assainissement	16 167 €	TLE	3 751 €
SIEL (élec, télécom)	11 575 €	Convention 8x 500 €	..4 000 €
TOTAL	31 074 €		18 251 €

Pris en charge par la Commune : 12 823 €

Emploi à l'Agence Postale Communale :

Le contrat à durée déterminée de Christelle SABATIER doit être renouvelé en Décembre.

Nous allons entamer une procédure judiciaire concernant Maitre ROBIN, notaire à St Genest concernant les 150 000 € que la maison de retraite doit toujours à la mairie pour l'achat du terrain.

Les travaux d'alimentation en eau potable à la Frêche sont terminés. Nous attendons maintenant le consuel électrique pour les essais et la réception des travaux.

Concernant la relève automatique des index d'eau, le remplacement des compteurs devraient commencer par le secteur de Joubert.

Roger Defours fait remarquer les tags n'ont pas été nettoyés sur les transformateurs électriques. Des démarches ont été entreprises auprès d'ENEDIS le Puy en Velay.

Il a également remarqué des trous le long du trottoir de la maison de retraite, Route de Riotord. La directrice intérim Mme Anne de Beaumont fait planter des arbrisseaux fruitiers.